

ACCÈS PRIORISÉ AUX SERVICES SPÉCIALISÉS (APSS) CENTRE DE RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES (CRDS)

Aux médecins référents œuvrant auprès de la clientèle
du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Début des activités du CRDS le 31 octobre 2016

Le CRDS du CISSS du Bas-Saint-Laurent a été mis en place afin d'améliorer l'accès aux services spécialisés pour les usagers en soutenant les médecins de famille dans leurs références vers des services spécialisés. Les médecins référents devront utiliser les formulaires du MSSS pour les demandes de consultation dans les spécialités médicales suivantes :

- Cardiologie
- Gastroentérologie
- ORL
- Orthopédie
- Néphrologie
- Ophtalmologie
- Pédiatrie
- Urologie
- Neurologie

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR UN MÉDECIN DE FAMILLE ?

- Utilisation de formulaires harmonisés, développés par un comité de médecins de famille et de spécialistes représentant ainsi les fédérations médicales;
- Un seul point de chute pour l'envoi de toutes les requêtes;
- Un suivi de l'état d'avancement du dossier de votre patient.

OÙ TROUVER LES FORMULAIRES ?

Dans le Dossier médical électronique (DMÉ)
ou en cliquant sur le lien du MSSS suivant :
<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/vdocdate?openview&count=250>
N.B. vous y trouverez aussi le lien du formulaire de demande de coloscopie (AH-702)

COMMENT ENVOYER LES FORMULAIRES AU CRDS ?

1. DIRECTEMENT DU DMÉ : Il sera possible de transmettre vos demandes directement par le DME sans l'imprimer ou la télécopier. Il ne sera pas nécessaire de signer de façon manuscrite ces documents, la signature électronique étant acceptée.
2. PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-724-8332

COMMENT LES DEMANDES SERONT TRAITÉES ?

- Selon le délai attribué à la priorité clinique associée à la raison de consultation déterminée par le médecin référent;
- Selon la proximité du lieu de résidence du patient.

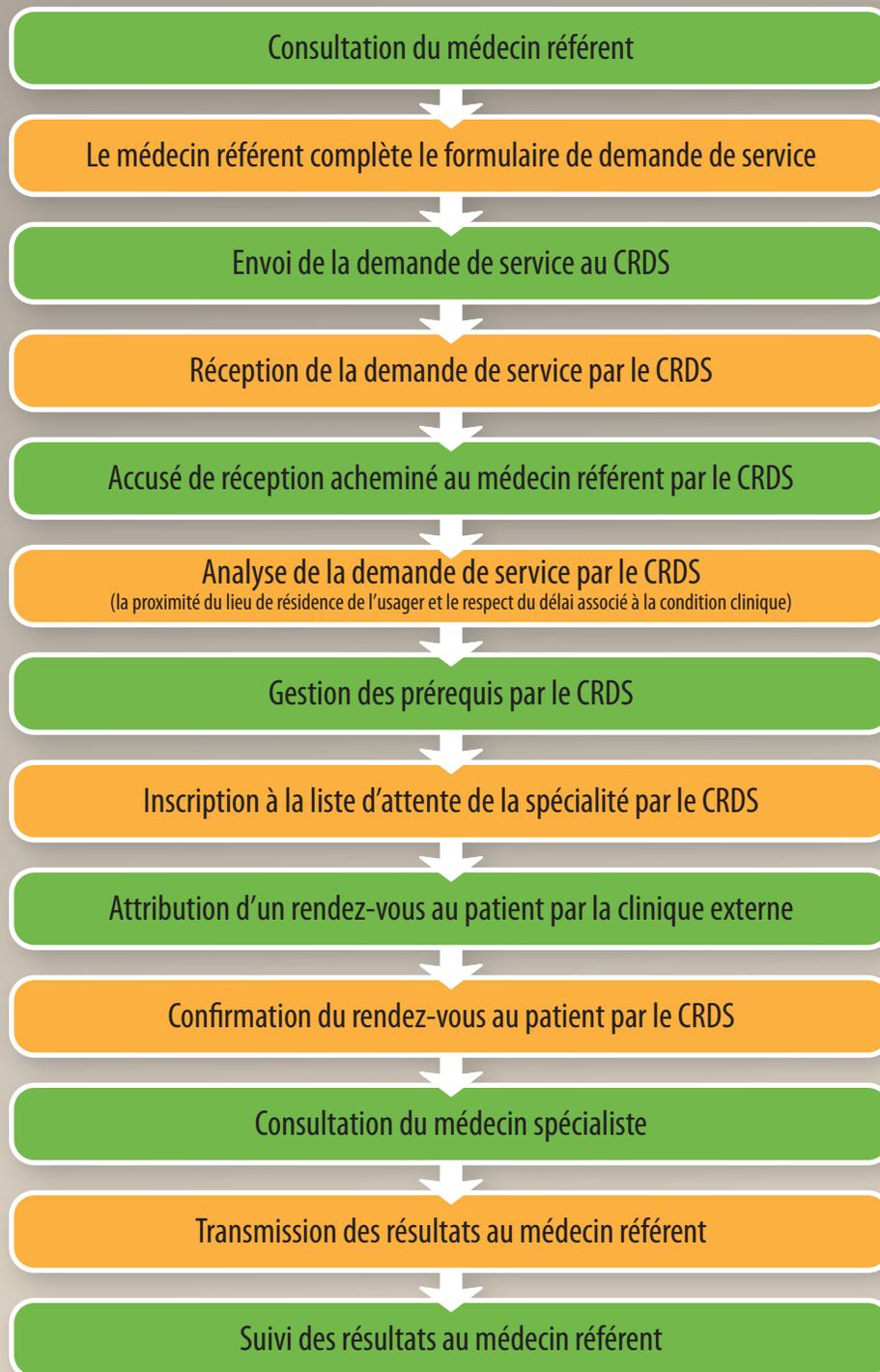
PRÉCISIONS

Prenez note qu'après le 1^{er} décembre 2016, toute demande non inscrite sur le formulaire requis ou incomplète vous sera retournée afin d'obtenir les bonnes indications de priorisation.

Pour toute question, communiquez avec le CRDS du CISSS du Bas-Saint-Laurent au crds.ciassbsl@sss.gouv.qc.ca

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE SERVICE SPÉCIALISÉ

CENTRE DE RÉPARTITION DE DEMANDES DE SERVICES (CRDS)



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 